



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service de l'alimentation

CROS du 06/04/2016

COMPTE RENDU

Saint- Pierre, le 07 avril 2016

Objet de la réunion

Libellé long COMITE REGIONAL D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN ECOPHYTO
(CROS ECOPHYTO)

Destinataires

Participants Voir feuille d'émargement en fin de document

Absents Office de l'eau, Conseil départemental, Conseil Régional, Producteurs (AROP-
FL, TEREOS, FRCA, GAB), Distributeurs, Associations (Environnement,
Consommateurs), ARS-OI,

Copie pour information

Documents

Pièces jointes Présentation- lien internet : <http://www.daaf974.agriculture.gouv.fr/Les-comptes-rendus-de-CROS>

Documents associés Liste des participants

REDACTEUR : Bruno.Debenay

Tél. : 02 62 33 36 62

Fax : 02 62 33 36 07

Courriel : bruno.debenay@agriculture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT – BOULEVARD DE LA PROVIDENCE
97489 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 99 – site : www.daaf974.agriculture.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

Prochaine réunion

Date, heure et lieu Salle de Réunion de la Saphir, St Pierre

Déroulement de la réunion

I - Ouverture de séance

Ouverture de séance par le représentant du Préfet, Philippe SIMON, nouveau directeur de la DAAF Réunion, depuis le 4 janvier 2016.

Présentation de la nouvelle Cheffe du service de l'alimentation (SALIM), Loïse DE VALICOURT, depuis le 1^{er} février 2016, basée à l'Antenne Sud de la DAAF à St Pierre.

L'objet de ce CROS est de présenter un bilan de la version I du plan ecophyto et les orientations à mettre en œuvre de la version II à La Réunion. En effet, nous sommes à la charnière de la version I (2008-2015) du plan Ecophyto et de la nouvelle version II (2016-2025) dont la trame vient d'être validée au niveau national.

Il n'y a pas de compte-rendu à valider du dernier CROS en date du 4 septembre 2014 dont l'objectif était de préparer la venue du député POTIER à la Réunion pour une mission d'expertise nationale Ecophyto (diagnostic des actions et propositions pour la suite du Plan).

II - Ordre du jour

Ludovic MAILLARY présente l'ordre du jour (voir présentation) :

- communication sur les actions des partenaires,
- points marquants et bilan version I,
- nouvelle version II pour 2016-2025 : année transition en 2016,
- mise en œuvre de la nouvelle feuille de route du plan Ecophyto II,
- nouvelle gouvernance et comité de financement.

Rappel Historique :

Ecophyto a débuté à La Réunion en 2008 avec mobilisations des acteurs agricoles locaux.

Les financements ONEMA sont issus des redevances « pollutions diffuses ». Cette taxe provient des ventes de produits phytosanitaires par les distributeurs locaux qui la déclarent à l'office de l'eau(OLE)

Le pilotage de la version I était assuré par la DAAF et l'animation par la Chambre d'Agriculture (CA) : Didier VINCENOT.

III – Communication

3-1- Bonnes pratiques

Didier VINCENOT (Animateur Ecophyto, CA): illustrations des actions de communication pour promouvoir les bonnes pratiques concernant la réduction de l'emploi des produits phytosanitaires. (voir présentation).

Didier VINCENOT est chargé, avec le renfort de Luc VANHUFFEL, de la partie transfert des bonnes pratiques et animation/formation des agriculteurs à partir de septembre 2015.

Enveloppe de communication allouée à hauteur de 33 000 € / an avec pilotage CA sur 2015.

Publication des livrables suivants :

- Issus du projet Biophyto sur la production de mangues sans insecticides,
- initiations protection agroécologique manguiers = 1000 ex
- actes du séminaire Biophyto = 200 ex
- support de formation CUQP = 200 ex
- DVD Biophyto : 200 ex
- réédition du guide GAMOUR : 1000 ex
- les bonnes pratiques de désherbage CAS : à sortir

3-2 – Bonnes pratiques phytosanitaires en Zone Non Agricole (ZNA)

Colline BRUNET : Chargée de Projet ZNA (EPL St Paul)

Dans le cadre du projet « Pratiques phytosanitaires et méthodes alternatives en ZNA (2013-2015) », réalisation d'un guide illustré sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires à destination notamment des agents d'entretien des espaces verts des collectivités. L'objectif reste d'améliorer l'utilisation des PPP en ZNA et d'accompagner les collectivités vers le «zéro phyto»(charte).

Ce guide de 44 pages composé de fiches techniques est une 1ere étape avant l'élaboration du guide d'entretien des EV notamment avec l'ajout de méthodes alternatives disponibles localement.

Victor DUFFOUR (Responsable communication, FDGDON) : a réalisé un film DVD sur les bonnes pratiques en ZNA avec la mise en situation des agents de la commune de Saint-Joseph (port des EPI (équipements de protection individuels pour le contrôle des pulvérisateurs...). Présentation de la charte« zéro phyto ».

3-4 - Formation des élèves du lycée agricole « Produire autrement »

Mylène WILT : présente le programme d'enseignement basé sur le plan Ecophyto et « produire autrement » du MAAF. Il y a été organisé des journées d'échanges entre les élèves, les enseignants, les techniciens et les agriculteurs sur le site du Lycée Agricole de St Paul sur 1 journée avec stands de produits innovants, animations et conférences (21 juin 2016).

Les « journées Agrofertiles junior » qui vont se dérouler du 19 au 21 avril 2016 sont organisées par l'EPL St Paul et l'Armefflor avec différents partenaires (FDGDON, CA, DAAf ...) et ciblent les apprenants (travaux pratiques), les formateurs du « Certiphyto » ainsi que les classes d'autres établissements d'enseignement agricole.

3-5-Conclusion volet communication

Philippe SIMON rappelle que ce volet est fondamental. Le travail accompli au moyen de l'enveloppe financière de 33 000 € est remarquable mais la qualité de ce travail n'a de sens que s'il est partagé.

La diminution de l'utilisation des PPP (produits phyto-pharmaceutiques) n'est possible que si l'on sollicite les utilisateurs et principalement les agriculteurs par une communication ciblée, didactique et démonstrative. Pour cela il est aussi nécessaire de rencontrer les collectivités, les maires. Il faut toucher un large public tel que les élèves des lycées agricoles qui sont les futurs agriculteurs ou acteurs du conseil agricole.

La CAS (canne à sucre) est un sujet majeur (cf intervention du ministre à l'assemblée nationale). En effet il existe des systèmes alternatifs à l'utilisation des PPP, tel que le paillage, mais il est primordial que les nouvelles techniques soient transférées aux canniers par les canniers eux mêmes. L'agriculteur est conscient de l'enjeu et certains ont d'ores et déjà diminué les quantités de PPP qui sont essentiellement des herbicides. Cependant le challenge de transférer les nouvelles pratiques économes en PPP à environ 3000 producteurs de canne est réel.

Concernant la production de mangues, le transfert sera réalisé du fait du faible nombre de producteurs.

IV - Bilan Ecophyto I

Ludovic MAILLARY présente le bilan.

A la Réunion contrairement à la métropole, il y a une tendance à la baisse de consommation des produits phytosanitaires, mais on ne répond pas au but affiché de -50 % à l'échéance 2018,

Ainsi, les produits phytosanitaires les plus vendus à la Réunion sont les désherbants, du fait notamment de leur utilisation en CAS (60 % SAU) : Les produits phytosanitaires à base de Glyphosate et de 2,4D représentent à eux deux 50 % des ventes sur le territoire. Avec le S-Métolachlore et le Mancozèbe, ces 4 substances actives représentent 70 % des ventes. Ce sont ces molécules, avec l'Atrazine (produits retirés depuis 2003) et ses molécules issues de sa dégradation, que l'on détecte le plus souvent dans les masses d'eau réunionnaises.

Il reste difficile de déterminer la part des produits phytosanitaires professionnels de celle à usage non professionnelle (portant la mention EAJ, utilisable en ZNA -zone non agricoles - et par les particuliers).

On note une stabilité des ventes produits vendus, car il y a peu de changements dans les pratiques et la diversité des produits disponibles est limitée (peu de produits homologués et disponibilité de certains PPP réduite).

La réduction de l'utilisation des pesticides est possible. Les deux filières majeures de l'île, la canne à sucre et la mangue l'ont prouvé.

Pour la CAS : il y a une baisse de 44 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT). Le réseau Dephy ferme qui compte 9 exploitations à La Réunion permet d'identifier, de tester et de mettre en pratique des leviers pour réduire l'utilisation des PPP.

Eric LUCAS précise qu'il y a une réduction d'achat des PPP sur le long terme.

Pour Philippe SIMON, le but est de sensibiliser les cultivateurs qui ne sont pas dans la démarche Dephy. Il faut les convaincre de l'enjeu et des bénéfices qu'ils peuvent en tirer et qui impactent les domaines économique, social et environnemental. Les répercussions sur l'exploitation et la qualité de vie des agriculteurs eux mêmes sont directes : économie, santé, environnement de meilleur qualité. Jean-Bernard MARATCHIA (élu Chambre Agriculture) témoigne en ce sens de ses pratiques. Trop d'épandage de PPP abîme les CAS par les passages successifs. C'est dangereux pour la santé des agriculteurs. Beaucoup de traitements sont inefficaces car les pluies lessivent abondamment les parcelles. Il y a moins de déchets d'emballages sur les exploitations, plus propres.

Ludovic MAILLARY précise que l'on est sur la même dynamique de baisse dans le réseau DEPHY Mangue avec une réduction de moitié de l'IFT dans les 9 exploitations.

Didier VINCENOT indique que moins de 50 % de l'IFT en mangues est un très bon résultat et qu'il a été possible avec la mise en place de techniques agro-écologiques. Le transfert de ces techniques est « réalisable » car il faut sensibiliser environ 80 producteurs de mangues de l'île.

Par contre pour la CAS cela sera plus long, car il faut sensibiliser et former les 3000 exploitants restants, qui ne sont pas regroupés en OP comme pour la mangue. Le guide des bonnes pratiques de désherbage sera transmis individuellement à chaque planteur et conseiller.

Ludovic MAILLARY présente les autres faits marquants dont les collectes d'EVPP et PPNU. Chaque année on observe une augmentation du nombre d'apporteurs et des quantités. L'objectif à moyen terme est de mettre en place une filière pérenne locale. Les EVPP, s'ils sont bien nettoyés, peuvent être recyclés. A contrario les PPNU sont détruits en métropole ; ce qui élève le coût de l'opération.

Christiane DURAND-GASSELIN (service formation DAAF) demande des précisions sur le Certibiocide. C'est la DEAL qui est en charge du suivi de ce certificat. Il semble que l'autoformation et la voie retenue pour inculquer les connaissances nécessaires à l'obtention de ce certificat, ce qui peut sembler insuffisant au regard des contraintes imposées pour l'obtention du certiphyto.

Franck LUSTENBERGER (DEAL) précise qu'une réponse sera donnée sur ce dossier ainsi que le nom de la personne qui le suit.

L'Office de l'eau applique la directive cadre loi sur l'eau (DCE) sur le bon état des masses d'eau avec des mesures adaptées et ciblées pour des impacts connus. En 2013, le lien a été fait entre l'utilisation des PPP et l'impact sur les masses d'eau. Ce point doit être pris en compte dans la version II Ecophyto à l'appui du prochain état des lieux prévu en 2019 pour le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM).

Le constat révèle un manque de synergie entre les collectivités et l'État. Par exemple les actions concernant les captages prioritaires n'ont pas été mises en œuvre. L'Etat ne peut agir seul. Une gouvernance est à définir pour interagir avec les partenaires sur les captages prioritaires : interactions à trouver avec la Chambre d'Agriculture, GIEE,... pour une action à court et moyen terme.

Fabrice LE BELLEC (CIRAD) Signalement de l'existence de « PressagriDOM » financé par ONEMA qui est un outil interDOM renseignant sur les indicateurs de la pression des pratiques agricoles sur le milieu.

Il faut bien identifier les acteurs et réaliser un travail en collaboration avec le CIRAD « Guadeloupe et Martinique » pour partager les expériences. En 2016 il faudra définir les indicateurs de transfert.

Philippe SIMON précise la nécessité de la restitution de ce travail avec l'ensemble des agriculteurs et partenaires présents.

Gil CHAULET (DAAF) annonce que le service information statistique et économique (SISE) réalise depuis 2 ans des enquêtes concernant les pratiques culturelles, avec des financements de l'ONEMA. Ces enquêtes sont menées sur 210 exploitations CAS. Les résultats seront, connus courant 2016.

Ces travaux doivent être intégrés dans Ecophyto II.

V - Plan ecophyto II

Ludovic MAILLARY : 7 principes

- poursuite des actions
- JEVI (jardins, espaces végétalisés et infrastructures) = ZNA
- Outre-mer
- Une gouvernance à mettre en place
- 41 millions d'euros + 30 millions d'euros supplémentaires à partir de fin 2016 (office local de l'eau = OLE) + AAP nationaux et régionaux
- Feuille de route régionale à rédiger pour septembre 2016 pour 5 ans avec révisions annuelles.
- Instance régionale de gouvernance :
 - commission agro-écologique (CAE)
 - comité des financeurs

Philippe SIMON annonce qu'il faut instaurer une gouvernance, avec le Conseil Départemental qui est en charge de l'agriculture et de l'environnement. Dans la mesure du possible il serait préférable d'intégrer cette nouvelle gouvernance dans les instances existantes, afin de ne pas multiplier le nombre de réunions qui au final impliquent les mêmes membres.

Il s'agit donc de monter avec la DEAL, OLE, ONEMA et autres partenaires des groupes de travail pour une réflexion après une lecture commune des instructions afin de proposer une feuille de route Ecophyto II (économie de moyens et de temps) pour que tous nous accompagnent pour la version II.

Franck LUSTENBERGER (DEAL) annonce son accord sur ce travail conjoint DAAF-DEAL pour la mise en œuvre local de la version II et précise qu'il faut voir aussi le nouveau SDAGE avec les Comités de Bassins sur les orientations fondamentales validées pour construire une feuille de route locale. Il y a nécessité aussi de mieux intégrer les interactions avec les BCAE, MAE, les questions de pollutions liées aux nitrates et les pollutions diffuses.

Bruno HOSTACHY (ANSES) précise qu'il faut exploiter les données d'épidémiologie-surveillance et de pharmacovigilance pour Ecophyto II car cela n'est pas fait aujourd'hui.

V - Conclusion

Philippe SIMON conclut et clôture ce comité en proposant les étapes suivantes :

- Ecriture de la note de cadrage ECOPHYTO II
- Proposition de cette note de cadrage aux instances existantes (commissions et comité de financement existants)
- Etablir un document de synthèse comportant les différentes actions pour 2017 accompagnés du plan de financement. Pour 2016 les actions du plan Ecophyto 1 sont toujours en cours de réalisation.

prévoir un programme pour les groupes de travail

Le prochain CROS est prévu pour la mi-septembre 2016 et portera sur les points suivants :

- Statuer sur l'instance de validation : CAE ou CROS ou COSDA ?
- Constitution d'un comité des financeurs pour proposer et suivre le financement des actions
- Compte rendu des groupes de travail en charge d'écrire le projet Ecophyto II
- présentation de la feuille de route qui devra être adressée au MAAF pour le 30 septembre 2016.

Il précise que le compte rendu du CROS sera envoyé à tous les membres et validé au prochain CROS.

GLOSSAIRE

AA : avertissement agricole

ADIVALOR : agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles

AMM : autorisation de mise sur le marché

ARS:agence régionale de santé

BNV-d : banque nationale de vente des distributeurs

BRGM : bureau de recherche géologique et minière

BSV : bulletin de santé du végétal

CAS : Canne à sucre

CasDAR : compte d'affectation spéciale de « développement agricole et rural »

CEB : commission des essais biologiques

CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale

CRES : comité régional d'épidémiologie-surveillance

CUO : commission des usages orphelins

DEAL : direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

DCE : directive cadre eau

DEPHY : réseau de démonstration, d'expérimentation et de production de références sur les systèmes économes en produits phytopharmaceutiques

DGAL : direction générale de l'alimentation

Enquête PK : enquête pratiques culturelles

EPI : équipement de protection individuel

EVPP : emballage vide de produit phytopharmaceutique

GAMOUR : Gestion agroécologique des mouches des légumes à La Réunion

GTF CT : groupe de travail filière « cultures tropicales »

IFT : Indice de fréquence de traitement

IFTH :Indice de fréquence de traitement herbicide

LAA : loi d'avenir agricole

OP : organisation de producteurs

ON : organisme nuisible

PNPP :Préparation naturelle peu préoccupante

PPNU : produit phytopharmaceutique non utilisé

PPP : Produits phytopharmaceutiques

QSA : quantité de substance active (Kg)

RITA : réseau d'innovations technologiques et de transfert agricole

RMT :Réseau mixte technologique

SAPEF : société d'aménagement paysagers et forestiers

SAU : surface agricole utile

SBT : surveillance biologique du territoire

UMT :unité mixte technologique

UNEP : union nationale des entrepreneurs du paysage

ZNA : zone non agricole